

Guillermo (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Après le 19 septembre 1419, parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la baronnie de la Roche-Bernard figure Guillaume Guillermo (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 13 v°)

Les 5 et 6 juillet 1455, lors d'une réformation des nobles et des exempts faite de la paroisse de Nivillac, est enregistré Jean Guillermo ; qualifié de noble, il est précisé qu'il a bénéficié d'un anoblissement par lettre, pour son « hostel » et métairie de Casson, ce qui s'est accompagné d'un abattement des deux tiers de feu pour les paroissiens (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Le 11 décembre 1466, Jean Guillermo intervient comme notaire (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 61).

Le 19 octobre 1504, Rolland Guillermo et d'autres rendent aveu à Marie de Pontbriand, curatrice de Jean Le Penneec, son mari pour des biens possédés en la paroisse de Nivillac (*ibid.*, E 52, p. 149).

En septembre 1544 (sans doute le 20 septembre 1544, *ibid.*, E 1012) dans une déclaration de Guy de Laval, comte de Laval, de Montfort, de Quintin, sire de Vitré, est cité, tenant à foi, hommage et rachat, Guillermo de Nivillac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 25).

Alain GALLICE